



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 7 avril 2023

## **Interdiction de l'organisation du rassemblement « Xtrem Drift Touge Montpezat » les 8 et 9 avril 2023 à Montagnac-Montpezat**

Le rassemblement de plusieurs pilotes et pratiquants, de véhicules motorisés, de clients et de spectateurs prévu les 8 et 9 avril 2023 au bord du lac de Montpezat n'a fait l'objet d'aucune déclaration préalable auprès de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, comme imposée par l'article R 331-24 du code du sport. Pour cette raison, Marc CHAPPUIS, préfet, a pris un arrêté portant interdiction de l'organisation du rassemblement « Xtrem Drift Touge Montpezat » les 8 et 9 avril 2023 à Montagnac-Montpezat.

**Service de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Préfecture

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex